

## PROCÈS VERBAL COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2024 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

### Présents :

PERNET Florian, COVAREL Bernard, DAVID Éric, MICHEL Serge, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP, Jacqueline, BORDAS Annie, Guy DIDIER, BLANGY Jean-Marc, Philippe CHAIX, SOL Sébastien, BLANC-COQUANT Roger.

**Excusés** : WYNS Bernard, PICTON Marc ayant donné procuration à Patrice FONTAINE, Pierre-Yves BONNIVARD, DOMPNIER Pascal ayant donné procuration à Bernard COVAREL, ROLLET Philippe, COSTA Françoise, PICOT Anne-Marie, DIDIER Jean, Colette CHARVIN ayant donné procuration à Serge MICHEL.

**Egalement présent** : Denis CHAPPELLAZ (COME2C), Romane VIDAL (chargée de mission APN), Emilie TAVERNIER (DG)

**Secrétaire de séance** : Emilie TAVERNIER      **Date de convocation** : 12 septembre 2024  
Conseillers en exercice : 21      Présents : 12      Votants : 15

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 11 juin 2024
  - Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :
    - Hébergement
    - Espace Valléen
    - Activités Pleine Nature
  - Point d'actualités sur les rencontres dans les communes- intercommunalités/ avancement du renouvellement des statuts
1. Décision modificative n°1
  2. Règlement de formation 2024-2026
  3. Convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien d'un itinéraire de randonnée (non motorisée) sur une propriété privée
  4. Convention de mandat – Développement de parcours de course d'orientation Saint-Alban-des-Villards

Questions diverses

### **Approbation du compte-rendu du 11 juin 2024**

Aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Point d'actualités sur les rencontres dans les communes- intercommunalités/ avancement du renouvellement des statuts** : présentation par Denis CHAPPELLAZ

L'approbation des nouveaux statuts devait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2025, cependant le calendrier devra être revu, compte tenu de l'ensemble des délibérations à compiler et du travail de rédaction à mener avec la sous-préfecture. Ceux-ci souhaitant être au plus tôt aux cotés du SIVAV dans le pré-contrôle juridique de l'élaboration des statuts.

Il est détaillé l'ensemble des compétences et les charges à répartir entre les différentes collectivités. L'évolution du périmètre selon les compétences, les collectivités adhérentes, les objectifs, le budget, le financement ainsi que les critères de répartition :

- Compétence contractualisation territoriale
- Activités de pleine nature
- Classement de meublés
- Commercialisation

⇒ Suites à donner : rencontre avec bureau de la 4C (28 octobre) et à la conférence des maires de la 3CMA (10 octobre)

**1. Décision modificative n°1**

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611/ 011 Contrats de prestations de services		13 500.00 €		
D-615221 Bois et forêt		6 500.00 €		
D-023/ Virement à section investis.	20 000.00 €			
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

	Diminution de crédits	Augment° de crédits	Diminution de crédits	Augment° de crédits
	<b>INVESTISSEMENT</b>			
D-2312 Agencements et aménagements de terrain	20 000.00 €			
R021/ Virement de la section de fonct			20 000.00 €	
<b>TOTAL investissement</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.**

**2. Règlement de formation 2024-2026**

Chaque employeur territorial a l'obligation de se doter d'un plan de formation annuel ou pluriannuel, Cette démarche permettra aux agents de participer à des stages de formation organisés localement et correspondant aux besoins exprimés par les territoires.

Il incombe aux employeurs territoriaux de se doter, pour une période donnée, d'un plan de formation qui contribue notamment au développement des compétences de leurs agents pour un service public

de proximité et de qualité. Après avis du Comité Social Territorial (CST), le règlement a été soumis pour approbation au comité syndical.

**Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **3. Convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien d'un itinéraire de randonnée (non motorisée) sur une propriété privée**

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV) est en charge de l'aménagement d'itinéraires relatifs à la randonnée non motorisée et aux activités de pleine nature. Considérant l'intérêt de pérenniser la continuité d'un itinéraire en autorisant le balisage, la pose de mobilier signalétique, et le passage sur le chemin considéré, des conventions d'autorisation de passage seront établies entre les propriétaires, la commune, le SIVAV et le Département de la Savoie.

Ces itinéraires ont vocation à être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et/ou au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) qui relèvent tous deux de la compétence du Département.

Les voies communales ou départementales ne correspondant pas entièrement au tracé souhaité pour ces itinéraires, il est nécessaire de pouvoir emprunter certaines voies, chemins ou sentiers appartenant à des propriétaires privés.

Des conventions d'autorisations de passage seront donc établies pour permettre le passage du public randonneur (pédestre, VTT, raquettes et équestre), à l'exclusion de toute randonnée motorisée, sur les chemins traversant des parcelles privées pour une durée de trois ans renouvelable.

**Le VTTAE est-il considéré comme un véhicule motorisé ? Il est proposé de le rajouter à la liste. Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **4. Convention de mandat – Développement de parcours de course d'orientation Saint-Alban-des-Villards**

Dans le cadre du développement touristique du territoire Arvan-Villards, la commune de Saint-Alban-des-Villards a exprimé le souhait de créer des itinéraires de course d'orientation. L'objectif étant de proposer une activité sportive qui permette de découvrir à la fois le patrimoine de la commune et l'activité de course d'orientation.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du développement de parcours d'orientation qui a eu lieu précédemment sur d'autres communes du SIVAV (Villarembert, Fontcouverte - La Toussuire, Saint Jean d'Arves, Jarrier, Saint-Pancrace, Albiez-le-Jeune et Albiez-Montrond).

Compte tenu des compétences du SIVAV en matière de développement des activités de pleine nature (APN), la commune a sollicité le syndicat pour vérifier la cohérence du projet avec le développement des APN et obtenir une aide financière. Les charges relatives au projet seront réparties entre le SIVAV et la commune.

Aussi, et ce pour une question de cohérence du projet, a-t-il été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de la commune et de la passation d'une convention de

mandat avec le SIVAV. Cette convention a pour but de préciser le rôle du SIVAV et de la commune dans le projet et d'encadrer la participation financière du SIVAV.

Le projet prévoit la création de 2 parcours d'orientation au départ de Saint-Alban-des-Villards :

- Un parcours patrimoine pour un public adulte
- Un parcours ludique à destination des enfants

Le programme prévisionnel de l'opération est fixé à 8344€ TTC. Le budget prévisionnel détaillé est annexé à la convention.

La répartition de participation financière est la suivante :

- **SIVAV** : 75%, soit 6258 €
- **Commune** : 25 %, soit 2086 €.

**Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **Actualités hébergement/ commercialisation**

#### **▪ Hébergement**

161 visites de classement, de janvier à août 2024, dont 65% sont des renouvellements. Sur cette période, la plupart ont eu lieu à La Toussuire et au Corbier et en majorité classes en 2 étoiles. Il y a eu 76 visites l'année dernière sur la même période et 131 il y a 5 ans.

Les recettes sont à ce jour de 23 700 € (budgétisées à 17 900 €).

Les webinaires à destination de chaque propriétaire du territoire en collaboration avec le cabinet CERFRANCE continuent. Le premier concernait les aspects juridiques, il a réuni une trentaine de personnes et le replay a été envoyé à toute la liste de diffusion.

Le webinaire sur les aspects fiscaux des locations de courte durée aura lieu en début d'année 2025, à la suite du vote de la loi de finances.

Le prochain webinaire aura lieu le 03 octobre 2024 et portera sur les taxes additionnelles. Les invitations ont d'ores et déjà été envoyées.

A noter, la participation de la chargée de mission à la journée des propriétaires du Corbier et de La Toussuire le 21 août 2024 où il a été fait présentation du classement et de la commercialisation.

Des visites de classement ont suivi cette présentation. Ces présentations sont de qualité et les propriétaires trouvent pertinent de leur faire des rappels sur le classement, le label...

#### **▪ Commercialisation**

Les statistiques sont envoyées chaque mois aux offices de tourisme avec l'évolution mensuelle du CA, du nombre de fournisseur et du nombre de panier.

Celles présentées concernent l'hiver à venir, donc pour des dates d'occupations de décembre 2024 à avril 2025. On y trouve également à chaque fin de saison, un comparatif avec les années précédentes.

Sur l'avancée de l'outil Open Expériences, des rencontres ont eu lieu avec les référents des offices de tourisme du Corbier, de La Toussuire et de Saint Jean d'Arves. La rencontre avec Saint Sorlin d'Arves se fera mi-octobre. Ils sont tous favorables à la mise en place de ce nouvel outil et souhaite se joindre au SIVAV pour son développement.

Pour les socioprofessionnels, la chargée de mission a assisté à :

- deux réunions à La Toussuire (~ 40 personnes présentes),
- une à Saint Jean d'Arves qui a dû être annulé, faute de presents suffisants.

Les 4 ESF (Corbier, Toussuire, Saint Sorlin d'Arves et Saint Jean d'Arves) ont demandé la procédure pour activer la passerelle vers la plate-forme.

→ Les prochaines étapes :

- Les équipes techniques d'Alliance Réseaux vont remettre en service la passerelle qu'il y avait avec le prestataire de vente en ligne des remontées mécaniques (prévu cet automne 2024).
- Les socioprofessionnels et les hébergeurs du territoire seront relancés : présentation des avantages et du fonctionnement de la place de marché.
- Préparer des webinaires et formations sur l'outil pour les accompagner le plus possible.
- Montagnicimes : personne n'utilise l'outil et personne n'est formé. Tout est à construire.

### Actualités de l'espace valléen

#### ▪ **Comité Technique du 24 juillet**

- Point de mi-parcours sur les opérations en cours en présence des financeurs, de la chargée de mission et de la directrice du SIVAV
- Ajustements/validation technique et financière par les financeurs des projets en cours d'exécution

Comité technique afin de faire le point à mi-parcours de la candidature sur les opérations en cours notamment :

- Projet de déploiement d'un schéma directeur VTT-VTTAE
- Présentation de l'Espace Trail – Pays des Aiguilles d'Arves
- Projet d'harmonisation du balisage sur l'ensemble des itinéraires raquettes à neige
- Projet global de restructuration des APN
- Projet de création d'un bâtiment multi-services à vocation sociale
- Projet d'aménagement d'une zone de loisirs sur Saint-Panrace

Ces réunions ont pour objectifs d'ajuster les projets et d'obtenir des validations techniques et financières de la part des partenaires financiers.

#### ▪ **Extension de l'Espace Valléen**

- Rappel de la démarche et du travail effectué depuis avril 2024
- Recensement des projets, fiches de présentation et réunions en communes

Le projet d'extension de l'Espace Valléen aux communes de la 3cma et de la 4c à également été évoqué afin d'exposer la démarche et le travail effectué depuis avril 2024 à savoir :

- Le recensement des projets auprès des communes (retour des communes suivantes : Toussuire, Corbier, Jarrier, Saint Colomban, et 3cma)
- Fiches de présentation du SIVAV et du fonctionnement de l'Espace Valléen
- Réunions de présentation du SIVAV et de ces compétences auprès de toutes les communes de la 3cma et de la 4c

#### ▪ **Organisation d'un comité de pilotage** afin d'orienter la stratégie

- **30 octobre 2024** à Jarrier. **ANNULÉ**



- Sujets à l'ordre du jour :
  - Actualités sur les projets
  - Projets

**Scénario 1 : extension en cours de cette programmation (2021/2027)**

Scénario 1 : extension en cours de cette programmation

- Attribution des lignes orphelines non pourvues
- Profiter de l'effervescence actuelle (dynamique impulsée par les rendez-vous en communes)
- Adhésion partielle de certaines communes
- Nécessite une mise en place rapide (fin en 2027)

**Scénario 2 : extension lors de la prochaine candidature (2027/2033)**

Scénario 2 : extension lors de la prochaine candidature

- Possibilité d'élargir la maquette actuelle de l'Espace Valléen (certains projets ne rentrent pas dans la maquette actuelle : permet de définir de nouveaux axes)
- Participation des communes à l'élaboration de la nouvelle stratégie et candidature Espace Valléen 2027-2033
- Structuration des moyens humains et financiers en interne

Lors du Comité technique, Stéphane René (Coordonnateur de politiques de montagne pour le commissariat à l'aménagement, au développement et la protection du massif des Alpes, auprès du Préfet coordonnateur du massif des Alpes & Agence nationale de la cohésion des territoires) à souligner l'implication financière des partenaires lors de la prochaine candidature. Il évoque le fait qu'en fonction de l'enveloppe financière accordée pour ce prochain programme des choix stratégiques pourront être fait en fonction des territoires et les financements pourraient le cas échéant être revus à la baisse. En termes de gouvernance, il encourage à impulser une nouvelle dynamique notamment en retravaillant sur la gouvernance et la prise de décisions au sein du SIVAV.

**Actualités activités de pleine nature**

▪ **Schéma directeur VTT**

- Repérages terrains effectués cet été

Objectif des repérages terrain :

- Vérifier l'état des itinéraires (entretien) et leurs technicités,
- Proposer des variantes afin qu'ils soient en adéquation avec la cible et l'offre souhaitée telle qu'identifiées dans le schéma directeur, à savoir une offre tous niveaux mais surtout accessible aux familles,
- Vérifier l'état du balisage : itinéraire balisé, partiellement balisé ou à baliser.

- Synthèse en cours : propositions de nouveaux tracés, point sur le balisage (à renforcer ou à poser) et retroplanning

- Réunions par communes 2024/2025 pour valider les itinéraires et le balisage.

A la suite de ces repérages terrain, un retour sera fait aux communes pour leurs présenter ce travail et valider les itinéraires pour engager la phase de balisage.

- Restitution de l'étude de faisabilité de la piste de VTT de descente sur la commune de Saint-Jean-d'Arves le 26 septembre 2024 par Bike solutions.

#### ▪ **Entretien des sentiers**

- 84 000 € pour le marché d'entretien 2025
- Coupe d'arbres 12 % de prix du marché
- Préconisations modification du schéma d'entretien (intégration VTT)

**Concernant l'entretien (débroussaillage/ fauchage) les cartes devraient être mises à jour, certaines sections ne nécessitant pas d'entretien et d'autres qui en manque. Le rôle des référents est ici à souligner, ils doivent être le relais auprès de la chargée de mission pour faire remonter ces informations. Celles-ci seront intégrées au fur et à mesure avec comme objectif d'avoir une carte finalisée pour le prochain marché d'entretien en 2026.**

**Dans les futurs statuts, pour la compétence « APN et sentiers », une carte devra être jointe, y figureront les sentiers entretenus par le SIVAV. Cela permettra de définir le futur champ d'intervention du SIVAV et de le clarifier.**

#### ▪ **Signalétique randonnée**

Subvention du Département pour la mise aux normes :

- Classification des sentiers (communaux, intérêt touristiques, liaisons...)
- Maquette de signalétique

**Sur la signalétique et plus particulièrement au Corbier deux agents et le responsable des services techniques seront affectés dès le mois de mai 2025, au recensement/ reprise du balisage en place. L'objectif ayant de proposer à la clientèle un produit de qualité. Les éventuelles subventions pourraient donc les intéresser. La chargée de mission rappelle que les offres globales sont prises en compte, sans savoir aujourd'hui à quelle hauteur et sur quel programme précisément les subventions pourraient s'appliquer.**

#### ▪ **Trail**

- Ajout des parcours 3CMA sur l'espace trail (en cours)
- 13 600 visiteurs sur le site espace trail (juillet et août 2024)

**Le Tour des Aiguilles d'Arves et aujourd'hui emprunté par des randonneurs, mais également par des coureurs trail. Le produit pourrait être développé par des offices de tourisme en déléguant à une société l'organisation d'un évènement ou via une association réunissant les trois territoires majeurs.**

#### ▪ **Promenade Savoyarde de Découverte**

- Modernisation du sentier tout en gardant les éléments en place
- Appel à projet du CD73 – subvention de 50 %
- Lancement marché fourniture et pose – remise des offres 30 septembre 2024
- Finalisation du sentier fin juin 2025

#### ▪ **Tour des Aiguilles d'Arves**

- Mission bénévole balisage de « la Tranchée » en septembre 2024
- Repérage terrain en septembre 2024
- 1 000 visiteurs / mois sur le site internet
- Shooting photo réalisé par les OTI
- Sondage pour quantifier la fréquentation

**Le comptage de la fréquentation sur le site va être réalisé dans les prochaines semaines. Les retours sont cependant encourageants notamment sur Albiez-le-Jeune où cette année marque un bon démarrage avec une bonne fréquentation des établissements.**

**Dans le prochain espace valléen, pourrait être inscrit des projets de construction de cabanes/ refuges mais également l'équipement des refuges d'un système satellitaire de communication.**

▪ **Raquettes**

- Passage en CDESI des itinéraires de huit communes
- Deux autres communes CDESI décembre 2024
- Plan de balisage en cours de finalisation

**Le balisage interviendra dans les prochains mois, dès réception des lames de signalisation. Les supports de communication devraient être réalisés pour l'hiver 2025/2026.**

**Questions diverses**

▪ **Loup**

Il est proposé d'adresser un courrier du SIVAV au Préfet par l'intermédiaire de Jacqueline DUPENLOUP qui assiste à l'assemblée des Maires Ruraux en octobre prochain et dans laquelle sera abordé ce sujet.

Ce courrier pourrait rappeler :

- la problématique du loup sur le territoire du SIVAV,
- la demande du SIVAV pour mettre en œuvre des actions concrètes,
- la volonté d'aboutir à une solution,
- la disponibilité pour rencontrer le Préfet,
- l'argumentaire : sécurité des personnes/ vie agropastorale, solutions techniques et financières, partage du territoire.

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Président  
Bernard COVAREL

